Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260407-20260407DCM2-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.04.07 DCM2

Séance du 07 avril 2026

Date de convocation : 01 avril 2026
Date d'affichage : 01 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Françoise FOLL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON,
Mme Julie LE ROUX à Mme Frédérique CLECH,
Mme Cécile SQUIBAN à M. Benjamin HADDAD.

Mme Béatrice OULHEN a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation d'un représentant à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Exposé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;
- Les statuts de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- Le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- La qualité d'actionnaire de la commune de Locmaria-Plouzané, détenant 1 action de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260407-20260407DCM2-DE

Considérant :

- Que les actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au Conseil d'Administration sont réunis au sein d'une Assemblée Spéciale ;
- Qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant appelé à siéger à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- Que ce représentant a nécessairement la qualité d'élu de la collectivité qu'il représente ;
- Qu'il n'est pas possible de nommer un suppléant à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant, mais le délégué peut donner un pouvoir à l'un des autres actionnaires membres de l'Assemblée Spéciale, afin de le représenter à ladite Assemblée.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De désigner M. Stéphane MEAR en qualité de représentant de la commune de Locmaria-Plouzané au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- Le représentant ainsi désigné exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur ;
- La présente délibération sera transmise à la Société Publique Locale Eau du Ponant et exécutée comme de droit.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité des votants**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

Mme Béatrice OULHEN,

Secrétaire de séance.